

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Provence Alpes Côte d'Azur et Sud Drôme

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>



Bulletin n° 17
Mardi 21 juillet 2015

Stades phénologiques :

Photos : CA84



fermeture de la grappe



début véraison



25% véraison

Grenache :

Secteur I (très précoce) : stade fermeture de la grappe à 25% véraison, 25% véraison majoritaire.

Secteur II (précoce) : stade fermeture de la grappe à début véraison, début véraison majoritaire.

Secteur III (moyen) : stade fermeture de la grappe à début véraison, fermeture majoritaire.

Secteur IV (tardif) : stade fermeture de la grappe à début véraison, fermeture majoritaire.

Secteur V (très tardif) : stade fermeture de la grappe.

Muscat de Hambourg :

Secteur II (précoce) : stade début véraison.

Secteur III (moyen) : stade 1^{ère} baie vérée à début véraison.

Secteur IV (tardif) : stade 1^{ère} baie vérée à début véraison.

Secteur V : (très tardif) : stade 1^{ère} baie vérée.

Les cartes de précocité sont accessibles sur le site du CIRAME : www.agrometeo.fr rubrique « Climatologie », choix « Les bilans » « zone de précocité » :

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Monsieur Claude ROSSIGNOL
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1
contact@paca.chambagri.fr
04 42 17 15 00

RÉFÉRENT FILIÈRE ET RÉDACTEUR DE CE BULLETIN
Elisabeth RICAUD
CIRAME
779, chemin de l'Hermitage - Hameau de Serres
84200- CARPENTRAS
ricaud-e@agrometeo.fr
04 90 63 22 66

Mildiou

Éléments de biologie (Cf bulletin n°1)

Mildiou sur feuilles (Photos CA84)



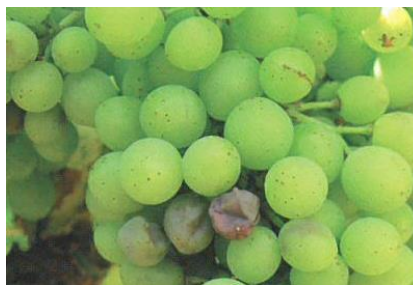
Mildiou sur grappes

Rot brun : l'envahissement des baies par le mycelium se fait exclusivement par l'intermédiaire du pédoncule. Les baies ainsi atteintes brunissent avec présence de dépression en « coup de pouce ».

Les symptômes apparaissent à partir du pédoncule, lieu du départ des nécroses. Le rot brun peut se confondre avec des coups de soleil. Ces derniers se remarquent toutefois toujours du même côté des baies et les pédoncules ne sont pas affectés.

La fin de sensibilité des baies au rot brun est atteinte quand la baie est vérée.

(extrait du "*Guide des Vignobles Rhône Méditerranée*")



Rot brun sur baies

Photo issue du "Guide des Vignobles Rhône Méditerranée"

Analyse du risque

Le temps sec qui persiste depuis le 17 juin n'est pas favorable à la maladie.

Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) du modèle Potentiel Système sont en baisse de 3 à 6,8 points.

Territoire Sud Drôme/Enclave des Papes

Observations

Pas d'évolution depuis la semaine dernière.

Estimation du risque : en baisse ; faible sur grappes, moyen à fort sur feuilles en cas de pluie.

Territoire Côtes du Rhône/Vallée du Rhône

Observations

Pas d'évolution depuis la semaine dernière.

Estimation du risque : en baisse ; faible sur grappes, moyen à fort sur feuilles en cas de pluie.

Territoire Sud Luberon/Bouches du Rhône/Ste Victoire.

Observations

Généralement pas d'évolution depuis la semaine dernière, mais observation de nouvelles taches sur des parcelles très atteintes.

Estimation du risque : en baisse ; faible à moyen sur grappes en cas de pluie, moyen à fort sur feuilles en cas de pluie, localement très fort sur certaines parcelles au sud de l'étang de Berre et à l'ouest des Bouches du Rhône

Territoire Provence :

Observations

Pas d'évolution depuis la semaine dernière.

Estimation du risque : en baisse ; faible sur grappes, moyen à fort sur feuilles en cas de pluie.

Oïdium

Éléments de biologie (Cf bulletin n°3)

Oïdium sur grappes



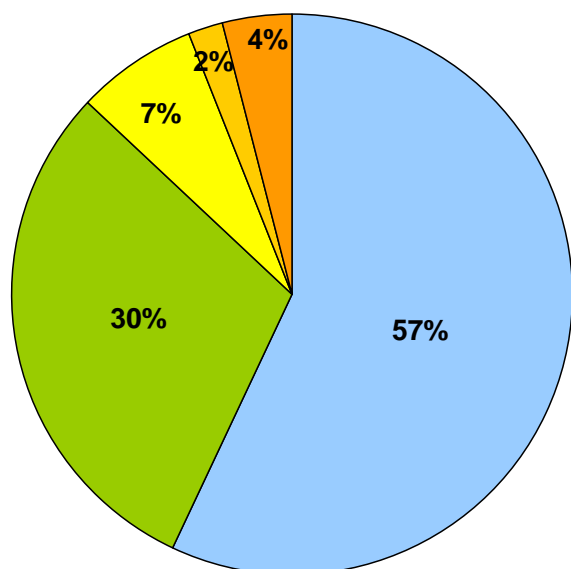
Observations

Sur Grappes : bilan au stade fermeture

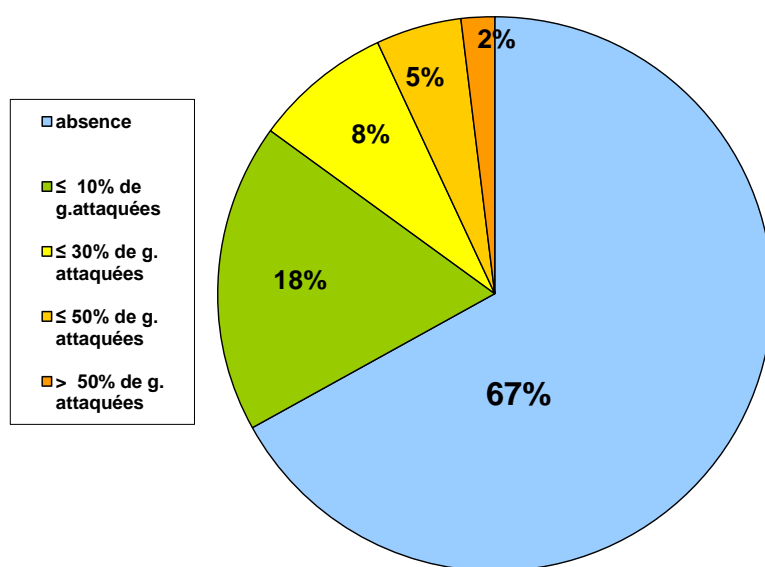
195 parcelles fixes observées du 29 juin au 21 juillet 2015:

Les % dans le graphique représentent le % de parcelles observées présentant le critère indiqué dans la légende (% de grappes oïdiées)

En 2015 :



En 2014 :



Seuil de nuisibilité : 10% de grappes oïdiées.

En 2015, 87% des parcelles observées ne dépassent pas le seuil de nuisibilité qui est de 10% de grappes attaquées ; en 2014, 85% des parcelles ne dépassaient pas le seuil de nuisibilité.

Estimation du risque : nul en secteur I, II et III, en l'absence de maladie, faible en secteur IV et V.

Black Rot :

Éléments de biologie (Cf bulletin n°6)

Analyse du risque

Les conditions climatiques actuelles ne sont pas favorables à la maladie.



Black rot sur feuille (photo CA26)



Black rot sur grappe (photo CA26)

Observations

Pas d'évolution observée depuis la semaine dernière.

Estimation du risque : risque fort, jusqu'à la véraison, en cas de pluie dans les parcelles présentant des symptômes, excepté pour le Territoire Provence où le risque est faible, territoire peu concerné par cette maladie.

Vers de la grappe : eudémis 3^{ème} génération

Éléments de biologie (Cf bulletin n°1)

Observations :

Les vols de 3^{ème} génération d'eudémis ont démarré en secteur I et II. Les premières pontes ont été observées sur ces secteurs.

La modélisation ACTIV prévoit le début du vol Eudémis 3^{ème} génération à partir du 22 juillet en secteur III, du 26 juillet en secteur IV, du 1^{er} août en secteur V. Les premiers oeufs sont prévus à partir du 25 juillet en secteur III, du 29 juillet en secteur IV.

Les premières larves sont prévues à partir du 23 juillet en secteur I, du 26 juillet en secteur II.

larve d'eudémis



Photos issues du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée

ponte



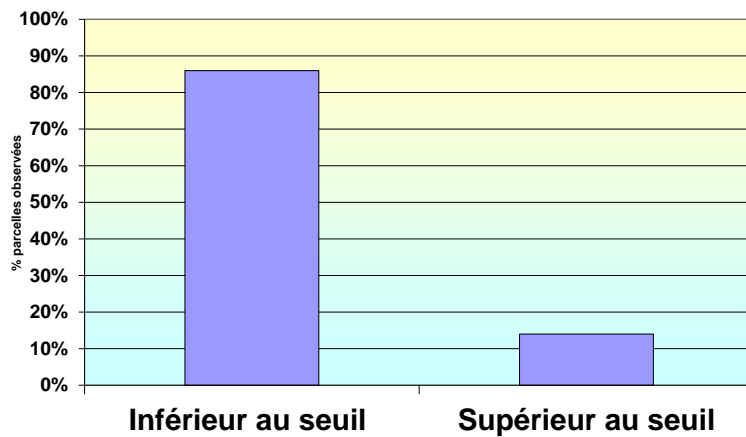
Photo CA26

Perforation



Bilan du nombre de foyers de perforations (2^{ème} génération)

Secteur IV : 44 parcelles observées du 7 au 21/07



Seuil de nuisibilité : 10% de foyers.

14% des parcelles observées en secteur IV dépassent le seuil de nuisibilité.

Estimation du risque : faible à moyen, localement fort.

Flavescence dorée : (maladie de quarantaine)

Éléments de biologie : Cf bulletin n°10

Photos : FREDON PACA



Larves de Scaphoideus titanus



Adultes de Scaphoideus titanus

Le bulletin réglementaire du SRAL est en ligne sur les sites suivants :

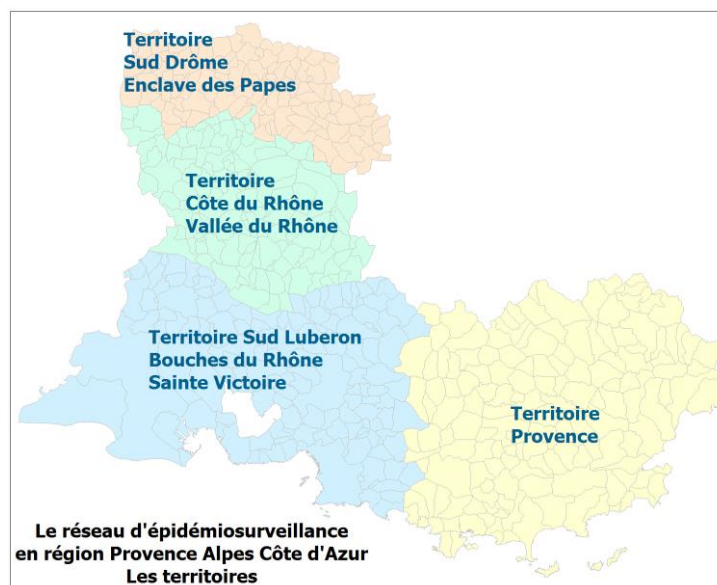
<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Flavescence-doree-de-la-vigne>

<http://www.fredonpaca.fr/Flavescence-Doree>

<http://www.draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Flavescence-doree-de-la-vigne>

<http://www.agrometeo.fr>

Les territoires



Les abeilles butinent, protégeons les !
Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

Chambres d'Agriculture Drôme, Vaucluse, Bouche du Rhône et Var, la SCAN, le Domaine Expérimental La Tapy, Céréalis, la CAPL, Soufflet Vigne, JARDICA, Association des Vignerons de la Ste Victoire.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Bulletin rédigé par Elisabeth Ricaud (CIRAME), en collaboration avec les animateurs territoriaux : Agnès Vallier, Julien Vigne (CA26), François Bérud, Eric L'Helgoualch (CA84), Claire Bontemps, Mathieu Combier (CA83), Didier Richy, Vanessa Fabreguette (CA13).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.